



Le droit à l'alimentation et les solutions pour réduire durablement l'insécurité alimentaire au Québec

Mémoire présenté au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Dans le cadre de la consultation publique pour le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Juin 2023

Présentation du Conseil du système alimentaire montréalais

Le Conseil du système alimentaire montréalais (Conseil SAM) est le premier conseil de politiques alimentaires d'une ville francophone dans le monde. Depuis 2018, il porte deux mandats, soit ceux de conseiller l'agglomération de Montréal pour le développement de politiques et programmes ainsi que de mobiliser un réseau de plus de 150 partenaires pour la mise en place de plans d'action régionaux intégrés. Le Conseil SAM est soutenu par Montréal – Métropole en santé, la Table intersectorielle régionale pour les saines habitudes de vie pour la région de Montréal.

Le Conseil SAM est composé de membres statutaires nommés par des institutions publiques ainsi que des membres issus de la société civile, soit des organismes à but non lucratif, des chercheurs, des institutions philanthropiques, des entrepreneurs, etc. qui sont sélectionnés lors d'appels à candidatures.

Au service de sa mission d'assurer un leadership régional fort en matière d'alimentation, le Conseil SAM crée des espaces de concertation et de partage de connaissance, développe et promeut des politiques favorables à un système alimentaire durable et inclusif et soutien la mise en place d'initiatives structurantes qui visent à renforcer l'accès à une alimentation saine, diversifiée de proximité, abordable et durable pour toutes et tous.

TABLES DES MATIÈRES

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	0
PROBLÉMATIQUE SOULEVÉE	0
1. S'engager à respecter le droit à l'alimentation pour toutes et tous	1
2. Renforcer le programme de revenu de base.....	2
3. Soutenir l'élaboration et l'opérationnalisation d'un programme d'alimentation scolaire universel pour le Québec (PASUQ)	2
4. Soutenir le déploiement d'un programme de coupons nourriciers.....	4
5. Reconnaître le rôle essentiel réalisé par les organismes communautaires pour répondre aux besoins alimentaires des populations les plus vulnérables et appuyer leur capacité à travailler en concertation...	6
RÉFÉRENCES.....	8

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1. S’engager à respecter le droit à l’alimentation pour toutes et tous.

Le Conseil SAM appuie le Réseau des cuisines collectives du Québec (RCCQ) qui demande que soit adoptée une politique alimentaire québécoise engageant l’ensemble des ministères et l’adoption d’une loi-cadre sur le droit à l’alimentation. Les réponses à l’insécurité alimentaire ne doivent plus être considérées comme des actes de charité, mais bien comme des actions visant à répondre au droit de toutes et chacun d’avoir un accès physique et économique stable à une alimentation adéquate.

Recommandation 2. Renforcer le programme de revenu de base.

Nous appuyons l’affirmation stipulant que « La réduction durable et la prévention de l’insécurité alimentaire doivent reposer sur une stratégie d’intervention qui n’est plus uniquement « alimentaire », mais qui vise aussi et surtout une amélioration substantielle du filet de protection sociale » (Fournier, 2022). Nous demandons au gouvernement de poursuivre et de multiplier les mesures de soutien au revenu de base en évaluant le potentiel de certaines approches comme le revenu minimum garanti.

Recommandation 3. Soutenir l’élaboration et l’opérationnalisation d’un programme d’alimentation scolaire universel pour le Québec (PASUQ).

Au Québec, ce sont 15.7% des enfants de moins de 18 ans qui vivent dans un ménage souffrant d’insécurité alimentaire ([Tarasuk, 2022](#)). Il est primordial d’apporter une réponse structurante au niveau provincial afin de renforcer l’égalité des chances des enfants à se développer au niveau physique et social ainsi que favoriser leur réussite scolaire en mettant en place un programme universel d’alimentation scolaire au Québec.

Recommandation 4. Soutenir le déploiement d’un programme de coupons nourriciers.

Cette approche gagnant-gagnant vise à bonifier le pouvoir d’achat de populations vulnérables, à favoriser la consommation d’aliments frais, notamment des fruits et légumes, et à stabiliser les revenus des producteurs qui vendent leurs produits dans les marchés participants. Le Conseil SAM demande au gouvernement de bonifier les fonds de la PGPS afin de soutenir un plus grand nombre d’initiatives de coupons nourriciers, en priorisant celles qui sont déjà en déploiement.

Recommandation 5. Reconnaître le rôle essentiel réalisé par les organismes communautaires pour répondre aux besoins alimentaires des populations les plus vulnérables et appuyer les concertations locales et régionales en alimentation pour renforcer la cohérence des actions en alimentation sur un même territoire.

En reconnaissant le travail essentiel réalisé par les organismes communautaires qui assurent des services alimentaires, le gouvernement du Québec doit s’engager à ce que les financements disponibles, notamment ceux à la mission, soient en adéquation avec les besoins des populations desservies.

PROBLÉMATIQUE SOULEVÉE

Insécurité alimentaire

Définie comme un accès inadéquat ou incertain aux aliments en raison d'un manque de ressources financières (Tarasuk et Mitchell, 2020). La privation de nourriture empêchant les individus et les ménages de mener une vie saine et active.

Étant une problématique essentiellement liée à un manque de ressources financières, l'insécurité alimentaire modérée ou grave augmente au Québec, particulièrement avec l'augmentation des prix des aliments, une situation observable depuis la pandémie de COVID-19 ([Observatoire des inégalités, 2023](#)).

Le coût minimal d'une épicerie équilibrée par personne par jour est passé de 7,73 \$ en octobre 2021 à 9,51 \$ en avril 2023, soit une augmentation de plus de 23% (Dispensaire diététique, 2023). Selon l'INSPQ, 16% de la population montréalaise était en insécurité alimentaire modérée ou sévère en mars 2023, un taux auquel s'ajoute 10% en insécurité alimentaire marginale, pour un total de 26% (INSPQ, 2023). Depuis la pandémie, on constate une demande accrue en aide alimentaire : les organismes communautaires ont deux à trois fois plus de demandeurs et Moisson Montréal rapporte une hausse de plus de 25% des demandes d'aide par rapport à 2021 ([Moisson Montréal, 2022](#)). Cette situation est observable à l'échelle du Québec. En effet, tel que rapporté par les Banques alimentaires du Québec, on observe depuis 2019 une augmentation de 33% des personnes qui ont recours aux banques alimentaires, passant de 1,9 million de demandes à plus de 2.2 millions en 2022 ([BAQ, 2022](#)). L'inflation aggrave cette situation tant pour les ménages que pour les organismes qui achètent les denrées afin de les distribuer aux personnes en situation d'insécurité alimentaire. Elle affecte au même titre l'industrie alimentaire qui resserre la gestion alimentaire pour minimiser leurs surplus et leurs pertes, diminuant ainsi les dons d'aliments au réseau d'aide alimentaire.

L'insécurité alimentaire entraîne des effets néfastes sur le développement des enfants et entraîne des conséquences sur la santé physique et psychologique des personnes qui la vivent. Les populations vivant de l'insécurité alimentaire sont variées et il est important d'identifier les besoins de ces dernières pour adapter les interventions visant à répondre adéquatement à ces besoins.

Avoir un revenu inadéquat, le fait d'être locataire, être une personne dépendante aux programmes d'aide sociale et aux mesures de soutien pour les personnes handicapées, vivre des incapacités fonctionnelles graves et posséder un niveau de scolarité faible sont des facteurs associés à l'insécurité alimentaire. Les personnes vivant seules, les familles monoparentales, les ménages avec des enfants et certains groupes populationnels, par exemple, les Inuits, les Premières Nations et les Métis, les adultes LGBTQIA2+ et les personnes immigrantes sont plus à risque de vivre une situation d'insécurité alimentaire (Tarasuk et Mitchell, 2020). Nous tenons à souligner qu'au Canada, près du tiers des familles noires souffrent d'insécurité alimentaire, soit une proportion presque trois fois plus importante que chez les personnes blanches (Dhunna et Tarasuk, 2021). Du côté des personnes autochtones vivant en milieu urbain, l'insécurité

alimentaire est aussi particulièrement élevée, avec plus d'une personne sur trois vivant dans un ménage en insécurité alimentaire (StatCan, 2020). Tel que rapporté par les diététistes du Canada, l'insécurité alimentaire des ménages est directement liée à la contrainte financière : « Les perturbations financières ou budgétaires imprévues, par exemple la perte d'un emploi, la réduction de salaire, la diminution des heures de travail, l'incapacité à travailler en raison d'un problème de santé, les dépenses inattendues en frais de médicaments ou juridiques, l'augmentation des coûts du logement, peuvent entraîner les ménages dans une situation d'insécurité alimentaire pour de courtes périodes ou mener à une insécurité alimentaire persistante » (Les diététistes du Canada, 2016).

Avec son projet Savoir Prendre Soins +, le Conseil SAM travaille activement à l'identification des populations les plus vulnérables aux déterminants sociaux de la santé (revenu, éducation, origine ethnique, genre, orientation sexuelle, statut immigratoire) ainsi que leurs principaux enjeux liés à l'alimentation. Ces données permettront de renforcer la capacité des organisations composant le système alimentaire montréalais à adapter leurs services en fonction des besoins des populations vulnérables qu'elles appuient au niveau alimentaire.

1. S'engager à respecter le droit à l'alimentation pour toutes et tous

Droit à l'alimentation Ce droit se réalise lorsque toute personne « a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer », cette nourriture devant correspondre aux traditions culturelles de la personne (CESCR, 1999).

Le Conseil SAM est résolument engagé à assurer une alimentation saine, diversifiée, de proximité, abordable et durable pour toutes et tous. Bien que nos actions soient concentrées pour la région de Montréal, cette mission ne peut être réalisée sans un véritable engagement des différents paliers de gouvernement envers le droit à l'alimentation.

Dans le cadre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, les Nations Unies stipulent que les États doivent appliquer ce droit (CESCR, 1999). Le droit à l'alimentation va de pair avec la justice alimentaire qui vise un partage équitable entre tous les acteurs des avantages et des risques associés aux différentes activités des chaînes alimentaires (Gottlieb et Joshi, 2010).

Le Conseil SAM appuie le Réseau des cuisines collectives du Québec (RCCQ) qui demande que soit adoptée une politique alimentaire québécoise engageant l'ensemble des ministères et l'adoption d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation.

Les réponses à l'insécurité alimentaire ne doivent plus être considérées comme des actes de charité, mais bien comme des actions visant à répondre au droit de toutes et chacun d'avoir un accès physique et économique stable à une alimentation adéquate.

2. Renforcer le programme de revenu de base

En 2022, le Conseil SAM était parmi les organisations invitées à participer à l'étude de l'Observatoire québécois des inégalités, qui a mené à la publication du rapport *La faim justifie les moyens*. Nous appuyons l'affirmation stipulant que « La réduction durable et la prévention de l'insécurité alimentaire doivent reposer sur une stratégie d'intervention qui n'est plus uniquement « alimentaire », mais qui vise aussi et surtout une amélioration substantielle du filet de protection sociale » ([Fournier, 2022](#)). À cet égard, la littérature et les consultations menées pour ce rapport suggèrent plusieurs pistes de solution dont le dénominateur commun est l'augmentation du pouvoir d'achat des personnes moins nanties grâce à des mesures de redressement de leurs revenus et d'allègement du coût de la vie (logement, alimentation, transport, etc.).

Nous soulignons l'importance d'évaluer l'impact du revenu de base pour les personnes avec des contraintes sévères à l'emploi sur leur situation à l'égard de l'insécurité alimentaire. Nous proposons également d'étendre ces mesures à d'autres groupes de la population qui ont les taux d'insécurité alimentaire les plus élevés. Selon l'Observatoire québécois des inégalités, « ce sont très majoritairement des ménages à faible revenu, y compris des travailleurs et travailleuses, des femmes monoparentales, des ménages composés de personnes noires et des adultes âgés de 60 à 64 ans vivant seules, entre autres. Les ménages composés de personnes autochtones (Premières Nations et Inuits) sont, et de loin, les plus fortement touchés par l'insécurité alimentaire. ».

Nous demandons au gouvernement de poursuivre et de multiplier les mesures de soutien au revenu de base tel que préconisé dans le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale, en portant une attention particulière aux populations les plus touchées, telles que les Premières Nations, inuit, métis ainsi que les personnes noires. Agir sur le revenu des personnes en situation de pauvreté ou à faible revenu est nécessaire si on veut réduire durablement l'insécurité alimentaire au Québec.

3. Soutenir l'élaboration et l'opérationnalisation d'un programme d'alimentation scolaire universel pour le Québec (PASUQ)

Tel que mis de l'avant dans le mémoire du Collectif québécois de la Coalition pour une saine alimentation scolaire déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023 du gouvernement provincial, le Conseil SAM demande au gouvernement provincial de soutenir financièrement l'opérationnalisation progressive d'un programme d'alimentation scolaire universel pour le Québec. En plus d'apporter un potentiel de développement économique pour

le secteur bioalimentaire, les avantages d'un tel programme pour réduire les inégalités vécues par les élèves du Québec ne sont plus à démontrer :

« Combinés à des stratégies de réduction de la pauvreté, les programmes d'alimentation scolaire peuvent également alléger le fardeau de l'insécurité alimentaire vécu par les familles. Investir dans un programme d'alimentation scolaire [universel et sans critère de revenu](#) pour tous les élèves du Québec peut contribuer à uniformiser les règles du jeu et à faire en sorte que tous les élèves aient accès à un repas ou à une collation saine chaque jour. De plus, les programmes d'alimentation scolaire ont un impact positif sur les familles, en particulier sur les femmes qui consacrent beaucoup de temps à la préparation des repas pour l'école.

Un investissement plus important dans l'alimentation scolaire qui intègre l'approvisionnement alimentaire local, le développement d'infrastructures et le renforcement des communautés pourrait stimuler la création d'emploi et faire progresser les initiatives provinciales telles que la *Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois*, la *Politique bioalimentaire* et la *Politique gouvernementale de prévention en santé*, en soutenant les économies locales dans l'agriculture ainsi que d'autres secteurs tels que les services alimentaires, la fabrication et la distribution de produits alimentaires, la construction, les industries vertes et la santé. Des normes d'approvisionnement réfléchies pour les programmes de repas peuvent contribuer activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à une gestion durable des terres, ce qui est un besoin urgent à la lumière du [rapport 2021 du GIEC](#). »

Extrait du Mémoire du Collectif québécois de la Coalition pour une saine alimentation scolaire, 2023

Par son approche universelle, ce programme d'alimentation scolaire (PAS) permettrait de réduire les inégalités et réduire le risque de stigmatisation en offrant un accès équitable et digne à une alimentation saine pour tous les enfants. Des évaluations de programmes d'alimentation scolaire au Canada et ailleurs dans le monde ont démontré que la participation à un PAS renforce la présence à l'école, la réussite scolaire et le comportement. D'autres études ont rapporté que « plus le PAS est accessible et la participation par tous les jeunes est élevée, moins le PAS est stigmatisant. » (CIUSSS CSIM, 2020). En étant intégré de façon transversale dans le programme scolaire, ce programme viserait non seulement à nourrir les jeunes, mais aussi à promouvoir et favoriser une saine alimentation à travers le développement de leur littératie alimentaire. Un tel programme devrait s'assurer de valoriser la diversité alimentaire, notamment en célébrant les cultures et traditions alimentaires saines du monde entier.

Au Québec, ce sont 15.7% des enfants de moins de 18 ans qui vivent dans un ménage souffrant d'insécurité alimentaire (Tarasuk, 2022). Avec 703 écoles primaires et 194 écoles secondaires qui sont considérées défavorisées et qui accueillent un peu plus de 260 500 élèves, soit 30% de

l'effectif du réseau public des écoles primaires et secondaires du Québec, il est primordial d'apporter une réponse structurante au niveau provincial afin de renforcer l'égalité des chances des enfants à se développer au niveau physique et social et favoriser leur réussite scolaire en leur assurant un programme universel d'alimentation scolaire ([MEQ, 2023](#)).

4. Soutenir le déploiement d'un programme de coupons nourriciers

Tout comme un Programme d'alimentation scolaire universel, un programme de coupons nourriciers pour le Québec présente le potentiel d'agir positivement sur plusieurs problématiques de notre système alimentaire. C'est la raison pour laquelle nous misons sur des initiatives comme la [Carte proximité fermière et solidaire](#) portée par le Carrefour solidaire CCA comme projet-pilote pour un éventuel programme. La Carte proximité est distribuée aux familles ou personnes seules qui sont à risque d'insécurité alimentaire pour l'achat d'aliments frais provenant des producteurs du Québec. Cette approche gagnant-gagnant vise à bonifier le pouvoir d'achat de populations vulnérables, à favoriser la consommation d'aliments frais, notamment des fruits et légumes, et à stabiliser les revenus des producteurs qui vendent leurs produits dans les marchés participants.

La mise en place de ce projet-pilote, ainsi que d'autres projets ailleurs au Québec tels que celui dans le quartier Limoilou à Québec, a suscité l'intérêt d'une grande variété de parties prenantes qui sont actuellement impliquées dans une réflexion collective pour l'idéation d'un tel programme. Lors du Forum sur les systèmes alimentaires territoriaux à Victoriaville en novembre 2022, qui a rassemblé 400 participants provenant de toutes les régions du Québec et des communautés autochtones, l'Association des marchés publics du Québec, la Coalition Poids, le Conseil SAM, le Carrefour solidaire CCA et de nombreuses autres parties prenantes ont collaboré à l'organisation d'un atelier à ce sujet.

En parallèle, avec la mesure 3.7.2 du deuxième Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) qui vise à « *offrir à des personnes à faible revenu des coupons pour l'achat de légumes et de fruits afin de lutter contre l'insécurité alimentaire* », le gouvernement investit dans un autre projet pilote dans la région de la Montérégie.

Le développement d'un programme de coupons nourriciers au Québec implique un grand nombre d'acteurs et doit trouver l'équilibre entre une diversité de priorités, telle que la volonté de privilégier les produits frais saisonniers et le désir d'offrir un programme tout au long de l'année à des personnes qui sont dans le besoin. Il est important de prendre le temps de consulter l'ensemble des acteurs et d'étudier les avantages et les désavantages de différents modèles. Cependant, il est également crucial de s'appuyer sur les interventions qui ont déjà pris racine et de les considérer comme les incubateurs d'un éventuel programme.

Pour cette raison, le Conseil SAM demande au gouvernement de bonifier les fonds de la mesure 3.7.2 du Plan d'action interministériel 2022-2025 de la PGPS afin de soutenir un plus grand nombre d'initiatives de coupons nourriciers, en priorisant celles qui sont déjà en déploiement. À Montréal, le budget estimé de la Carte Proximité pour l'année 2023 est de 700 000 \$.

Il existe des leviers financiers potentiels à la portée du gouvernement du Québec qui permettraient de soutenir durablement une telle initiative de coupons nourriciers. Outre les sources de financement qui peuvent provenir du gouvernement fédéral (dans le cas d'un programme d'alimentation scolaire) ou des individus (via des mécanismes de tarification sociale), il existe une autre option qui a déjà fait ses preuves ailleurs : une taxe sur les boissons sucrées.

Les maladies chroniques liées à une alimentation de mauvaise qualité sont un fardeau pour le système de santé québécois et les finances publiques. D'ailleurs, les mesures proposées pour améliorer l'accès à une saine alimentation et diminuer l'insécurité alimentaire représentent des investissements majeurs.

Au Québec, un adulte sur cinq consomme au moins une boisson sucrée tous les jours (Institut de la statistique du Québec, 2016). À Montréal, chez les enfants de 6e année, 1 sur 10 consomme une boisson sucrée tous les jours. Cette proportion monte à 19% dans les milieux très défavorisés (DRSP, 2017). Alors qu'elles devraient être consommées à l'occasion seulement, elles représentent la principale source de sucres libres des Québécois et Québécoises. En plus d'être nuisible à la santé, la consommation de ces produits non essentiels a également un impact environnemental significatif. La production, la distribution, le stockage et la réfrigération de ces boissons entraînent la consommation de ressources naturelles - dont de grandes quantités d'eau - et d'énergie et génèrent des émissions polluantes et des déchets d'emballage (plastiques, aluminium, verre...) qui pourraient être évités.

Plusieurs juridictions ailleurs dans le monde ont adopté une taxe sur les boissons sucrées avec succès. Une hausse de 10 % à 20 % du prix a démontré son efficacité pour réduire la consommation, sans compter que les investissements en prévention rendus possibles grâce à la taxe permettraient d'accroître les bénéfices de cette mesure. Les expériences internationales nous ont démontré la pertinence d'une telle mesure comme levier de résilience durant la pandémie. En effet, les revenus de la taxation des boissons sucrées ont permis à Seattle d'être très réactif pendant la crise de la COVID-19 pour aider les ménages plus vulnérables. Dès le début de celle-ci, la mairesse de la Ville a décidé d'utiliser 5 des 23 millions USD que génère annuellement cette taxe, pour offrir 6 250 coupons d'épicerie aux familles dans le besoin. En place depuis 2018, les revenus de la taxe sur les boissons sucrées sont normalement dédiés pour l'accès à une saine alimentation et pour des programmes éducatifs offerts aux familles à faibles revenus. Similairement, la ville de San Francisco a dédié 1,65 million de ses revenus depuis le mois de mai pour bonifier l'aide alimentaire en cette période de pandémie.

Plus récemment, au Canada, la province de Terre-Neuve-et-Labrador a annoncé l'entrée en vigueur d'une taxe de 20 ¢ par litre sur les boissons sucrées prêtes à boire. Cette taxe, en vigueur depuis septembre 2022, représente une solution prometteuse pour garantir une diminution de la consommation de boissons sucrées. Les recettes générées ont été estimées à 9 millions de dollars annuellement pour le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, qui souhaite les réinvestir dans des mesures de promotion de la santé, notamment dans les programmes de nutrition, l'alimentation scolaire et un crédit d'impôt pour l'activité physique.

À Montréal, le conseil municipal a déjà adopté une motion en faveur de la mise en place d'une taxe sur les boissons sucrées. En revanche, il n'est pas clair si la Ville a la juridiction pour la mise en place d'une telle taxe. D'ailleurs, la mise en place d'une taxe seulement sur l'île de Montréal pourrait être inefficace si les résidents se déplacent à Laval ou Longueuil pour acheter ces produits.

Idéalement, une taxe serait mise en place par le gouvernement du Québec et s'appliquerait sur l'ensemble du territoire. Cette échelle convient au financement de programmes nationaux pour un programme d'alimentation scolaire ou un programme de coupons nourriciers. Sinon, une autre possibilité est envisageable : que la taxe soit mise en place sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. L'étendue du territoire ferait en sorte d'éviter les déplacements des achats, et l'instance est déjà habilitée à percevoir des taxes : la taxe sur l'essence, qui opère avec la même logique de taxation et réinvestissement (ici dans les transports en commun).

Quelle que soit l'échelle d'application d'une telle taxe, il convient de noter que, selon un sondage Léger mené en octobre 2021 pour l'ASPQ, huit Québécois sur dix se sont exprimés en faveur d'une taxation des boissons sucrées dont les revenus seraient investis pour un programme de coupons nourriciers ([Coalition poids, 2022](#)).

5. Reconnaître le rôle essentiel réalisé par les organismes communautaires pour répondre aux besoins alimentaires des populations les plus vulnérables et appuyer leur capacité à travailler en concertation

De nombreux organismes communautaires sont engagés dans la lutte à l'insécurité alimentaire, et ce à travers trois types d'actions : l'aide alimentaire d'urgence, les initiatives visant l'accès à une alimentation saine et nutritive (repas gratuits ou à faibles coûts, les cuisines collectives, les jardins collectifs, etc.) ainsi que les activités visant le développement des compétences alimentaires (ateliers de cuisine, cuisines collectives).

À peine 20 % ménages en situation d'insécurité alimentaire auraient recours à l'aide d'urgence, mais celle-ci est de plus en plus utilisée par ceux qui vivent une privation à long terme (Tarasuk et al., 2019). Bien qu'il s'agisse de stratégies d'atténuation de l'insécurité alimentaire, les services d'alimentation communautaires sont essentiels pour les populations les plus vulnérables. Pourtant l'appui en ressources financières à ces groupes ne permet pas d'assurer une pérennité de l'action communautaire dans le temps. Vivant un manque d'accès à des infrastructures ainsi qu'un manque de ressources financières et humaines, les organismes n'ont plus la capacité de répondre à l'augmentation de la demande, particulièrement dans un contexte inflationniste. Notons effectivement que, avec une hausse annuelle de 11.4% des prix des aliments achetés en magasins, l'année 2022 a été la plus marquée depuis 1981 (StatCan, 2022).

Comme mentionné précédemment dans ce mémoire, le droit à une alimentation saine devrait être respecté pour toutes et tous, notamment les personnes plus vulnérables. Les organismes communautaires assurant une aide alimentaire d'urgence devraient être appuyés adéquatement pour qu'ils aient les moyens d'offrir aux personnes en insécurité alimentaire des aliments sains, locaux et écoresponsables. Les organismes communautaires assurant des services alimentaires devraient pouvoir assurer des aliments de qualité qui respectent la dignité humaine, sans dépendre des surplus et aliments gaspillés de l'agro-industrie.

Nous soulignons aussi l'importance d'adopter une approche intersectionnelle qui prenne en considération que certaines caractéristiques identitaires telles que le genre, l'origine ethnique, la situation de handicap et l'orientation sexuelle rendent certaines populations plus à risque de vivre du racisme, de la discrimination et du sexisme. Ces conditions aggravent, ainsi, d'autres vulnérabilités telles que le revenu, l'emploi, les conditions de travail et le risque à vivre l'insécurité alimentaire. En considérant que les personnes ont différents vécus et font face à de multiples barrières face à ces vulnérabilités, il est primordial que l'aide alimentaire soit adaptée et que l'on assure une diversité de réponses qui prennent en considération leurs besoins. On pense par exemple à l'importance de valoriser les cultures alimentaires diverses dans les initiatives alimentaires communautaires et l'aide alimentaire d'urgence. Afin de combattre efficacement les inégalités, il est fondamental de travailler pour bâtir un système alimentaire plus diversifié et équitable.

Considérant que le travail réalisé par les organismes communautaires peut être fortement optimisé à travers la mutualisation des services et la collaboration inter-organismes, l'appui par le gouvernement du Québec devrait non seulement être orienté directement aux organismes, mais aussi vers les concertations locales et régionales en alimentation et en sécurité alimentaire qui permettent de renforcer la cohérence entre les actions réalisées sur un même territoire. Cette gouvernance alimentaire locale permet de renforcer les collaborations entre différents milieux qui contribuent à rendre les systèmes alimentaires plus inclusifs, durables et résilients.

Dans le même ordre d'idée, à propos de l'importance des collaborations entre les différents milieux pour renforcer la sécurité alimentaire étant donné que l'insécurité alimentaire est une problématique liée au revenu, les services alimentaires communautaires devraient être articulés avec des programmes d'employabilité.

En reconnaissant le travail essentiel réalisé par les organismes communautaires qui assurent des services alimentaires, le gouvernement du Québec doit s'engager à ce que les financements visant l'action communautaire en alimentation et les activités d'économie sociale soient en adéquation avec les besoins grandissants des populations desservies, que ce soit à travers des financements pluriannuels, du soutien à la concertation alimentaire incluant la participation citoyenne ou encore le Programme de soutien aux organismes communautaires.

RÉFÉRENCES

- BAQ – Banques alimentaires du Québec (2022). Dévoilement du Bilan-Faim 2022 - Augmentation de 20 % des demandes d'aide alimentaire : Les Banques alimentaires du Québec répondent à plus de 2,2 millions de demandes par mois. Consulté en ligne : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/devoilement-du-bilan-faim-2022-augmentation-de-20-des-demandes-d-aide-alimentaire-les-banques-alimentaires-du-quebec-repondent-a-plus-de-2-2-millions-de-demandes-par-mois-852243887.html>
- CESCR – Conseil Économique et Social des Nations Unies (1999). Le droit à une nourriture suffisante (art. 11). Questions de fond au regard de la mise en œuvre du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Consulté en ligne : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=47ebccd02>
- CIUSSS CSIM – Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (2020). Portrait des initiatives de soutien alimentaire dans les écoles primaires publiques montréalaises pour l'année scolaire 2016-2017. Direction Régionale de Santé Publique de Montréal. Consulté en ligne : https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/Saine_alimentation/Feuillet_ISA_eushv_cjb.pdf
- Coalition poids (2022). Les coupons nourriciers : une solution pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Consulté en ligne : <https://cqpp.qc.ca/fr/communiquede-10845>
- Collectif québécois de la Coalition pour une saine alimentation scolaire (2023). Mémoire prébudgétaire - Consultations prébudgétaires en vue du budget de 2022-2023. Consulté en ligne : https://consultations.finances.gouv.qc.ca/Consultprebudg/2022-2023/memoires/Memoire_Collectif_quebecois.pdf
- Dispensaire diététique (2023). PPNE | Coût du Panier à Provisions nutritif et économique (PPNE) Avril 2023. Consulté en ligne : https://www.dispensaire.ca/wp-content/uploads/2023/05/Tableau_Couts-AgeSexe_Avril2023.pdf
- DRSP – Direction de la santé publique (2017). Portrait des jeunes montréalais de 6^e année. Résultats de l'enquête TOPO 2017 de la Direction régionale de santé publique. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-Montréal. Gouvernement du Québec. Consulté en ligne : https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/TOPO/Portrait_TOPO_2017.pdf
- Dhunna S., Tarasuk, V. (2021). Black-white racial disparities in household food insecurity from 2005 to 2014, Canada. Can J Public Health. Consulté en ligne : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/34129216/>

- Fournier F. (2022). La faim justifie des moyens. S'engager de manière décisive à réduire durablement et à prévenir l'insécurité alimentaire des ménages au Québec. Montréal Observatoire québécois des inégalités. Consulté en ligne : <https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYMZxfbWTbVKVvSt3IBECIc/asset/files/La-faim-justifie-des-moyens.pdf>
- Institut de la statistique du Québec (2016). L'Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015 : pour en savoir plus sur la santé des Québécois. Résultats de la deuxième édition. Consulté en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-sur-la-sante-de-la-population-2014-2015-pour-en-savoir-plus-sur-la-sante-des-quebecois-resultats-de-la-deuxieme-edition.pdf>
- Gottlieb et Joshi (2010). Food Justice. The MIT Press. ISBN : 9780262518666
- INSPQ (2023). Suivi régional de l'insécurité alimentaire. Non accessible publiquement.
- Les diététistes du Canada (2016). Aborder l'insécurité alimentaire des ménages au Canada : énoncé de position et recommandations. Sommaire. Août 2016. Consulté en ligne : <https://www.dietitians.ca/DietitiansOfCanada/media/Documents/Resources/HFI-Executive-Summary-DC-FRE.pdf?ext=.pdf>
- [MEQ – Ministère de l'éducation. Ministère de l'Enseignement supérieur \(2023\)](#). Indice de défavorisation. Indicateurs et statistiques. Consulté en ligne : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/indices-de-defavorisation/>
- Moisson Montréal (2022). Bilan-Faim 2022. Moisson Montréal. Consulté en ligne : <https://www.moissonmontreal.org/wp-content/uploads/2022/10/Bilan-Faim-2022.pdf>
- StatCan - Statistique Canada (2020). Les Autochtones vivant en milieu urbain : Vulnérabilités aux répercussions socioéconomiques de la COVID-19. Consulté en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00023-fra.htm>
- StatCan - Statistique Canada (2022). Derrière les chiffres : ce qui cause la hausse des prix des aliments. Consulté en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/62f0014m/62f0014m2022014-fra.htm>
- Tarasuk, V., Li, T. Fafard St-Germain, A-A. (2022). Insécurité Alimentaire des Ménages au Canada 2021. PROOF. Food Insecurity Policy Research. University of Toronto. Consulté en ligne : <https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2022/09/Insecurite-Alimentaire-des-Menages-au-Canada-2021-PROOF.pdf>
- Tarasuk V., Mitchell A. (2020). Tarasuk V, Mitchell A. (2020) Household food insecurity in Canada, 2017-18. Toronto: Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF). Consulté en ligne : <https://proof.utoronto.ca/wp->

<content/uploads/2020/03/Household-Food-Insecurity-in-Canada-2017-2018-Full-Reportpdf.pdf>

Tarasuk V., Fafard St-Germain AA. et Mitchell A. (2019). Geographic and socio-demographic predictors of household food insecurity in Canada, 2011–12. BMC Public Health 19, 12. Consulté en ligne : <https://doi.org/10.1186/s12889-018-6344-2>